

trouve un autre crédit de \$160,000 qui doit être voté pour le service des primes aux pêcheurs. C'est là le crédit qui fait toujours rougir l'honnête député de Digby-Annapolis (M. Short) et du président (M. MacDonald) Cap-Breton-Sud). Je remarque que l'honorable député de Digby-Annapolis a protesté énergiquement contre les primes cet après-midi, mais avec ce crédit il approuve une somme de \$160,000 en primes auxquelles il n'a pas droit.

M. SHORT: C'est là une prime accordée en vertu d'un statut et que nous payons depuis 50 ans.

M. NEILL: Et payée au moyen des fonds du gouvernement fédéral.

M. SHORT: Cette prime n'a pas coûté un dollar au pays. Elle a été payée par le gouvernement américain.

M. NEILL: C'est là une vieille, vieille histoire, et mon honorable ami a fini par y croire. Après de longues années d'erreur, on finit quelquefois par croire à une chose. Tous les ans, cette somme est prise sur les fonds du revenu consolidé. Rien n'empêche donc que l'on fasse servir ce crédit aux fins pour lesquelles il a été d'abord voté par la loi de 1882, si je ne me trompe, c'est-à-dire, au développement des pêcheries. Je sais cependant que mon honorable ami voit cela d'un mauvais œil et je n'insisterai pas davantage pour le présent. Je faisais simplement remarquer que l'on pourrait utiliser ainsi ce fonds d'une manière pratique. Même mes honorables amis admettront que l'emploi actuel de cette prime n'est pas dans l'intérêt bien entendu des pêcheurs intéressés. Ce crédit est distribué en petites sommes et, d'après le rapport de Cockfield-Brown, il devrait servir à une fin plus générale; c'est la seule suggestion pratique que contienne le rapport. Dans tous les cas, on pourrait utiliser ainsi cet argent d'une façon pratique; il en coûterait ainsi moins et on aiderait davantage les pêcheurs à se suffire à eux-mêmes et ils n'auraient pas besoin de secours. Un pêcheur est à peu près comme un médecin. Il connaît son affaire; il exerce ce métier depuis plusieurs générations et il connaît son travail; il ne pourrait pas plus travailler à la construction des chemins que ne pourrait le faire un avocat ou un médecin. Pourquoi ne pas venir à son aide? On pourrait le faire en lui accordant une prime; quand vous accordez des secours directs, vous ne savez pas combien il en coûtera. Cette politique permettrait aux gens de subvenir à leurs besoins et je ne vois pas de façon plus pratique d'utiliser cet argent qu'en aidant les sans-travail à gagner leur vie. Cette usine de réduction, qui leur fait honneur, dit-on, s'est

[M. Neill.]

efforcée de répondre aux besoins des pêcheurs entre les saisons. Mais j'ai un certificat, vérifié par un bureau de vérificateurs, prouvant que les pertes ont été considérables; de fait, comme je l'ai dit, elles s'élevaient à environ \$2 la tonne.

Le principe d'accorder des primes ne peut être nié, car nous en avons sur le blé et la houille, et l'on a suggéré aujourd'hui d'en octroyer aux pêcheurs de l'Atlantique. Je ne m'y oppose pas. Mais si nous sommes en faveur de cette protection, nous ne devrions pas en faire profiter une seule classe. Je ne m'attends pas à ce que le ministre fasse cela sur-le-champ, mais lui-même ou son successeur si un ministre permanent des Pêcheries est nommé, devrait examiner cette question afin de savoir si elle ne serait pas avantageuse. Il y a quelques années, on a fait quelque chose de cette nature sur le littoral de l'Atlantique, mais peut-être que l'outillage n'était pas convenable. Il y a un marché de plus en plus vaste pour cet aliment, et, si je comprends bien, on a trouvé le moyen d'utiliser l'huile provenant du foie du chien de mer. Le ministre voudra-t-il bien étudier cette question durant l'intersession et voir s'il ne peut aider à cette industrie, qui périrait autrement? J'ai oublié de dire que le directeur de l'usine dont j'ai parlé m'a écrit qu'elle a dû fermer ses portes. Si elle avait été en mesure de continuer ses opérations, elle aurait continué de faire vivre de nombreux employés qui vont être jetés sur le pavé, et elle aurait notablement contribué à conserver la quantité de saumon que nous voulons pêcher pour l'usage des consommateurs. Elle aurait fait autant de bien qu'une armée de fonctionnaires gardant les rivières et les petits cours d'eau, parce qu'elle aurait exterminé un nombre immense de ces chiens de mer. Les honorables députés qui connaissent le pouvoir de destruction de ces poissons corroboreront ce que je viens de dire.

(Le crédit est adopté.)

Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées, \$40,000.

M. NEILL: Je regrette que ce crédit ait été rogné de 10 p. 100. Cela veut dire que nous allons mettre moins d'ardeur à nous défaire de l'un de ces ennemis dont j'ai déjà parlé. C'est de l'économie mal comprise, après avoir payé une grosse prime durant plusieurs années pour la destruction des panthères et des animaux sauvages de cette espèce, que de cesser de verser la prime et de permettre à ces ennemis de se reproduire. Quant aux phoques à fourrure, lorsque vous les tuez ils enfoncent immédiatement, de sorte que, bien que la prime soit de \$2 pour chacun, vous pouvez